

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Cadenas sécuritaire à combinaison	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-14CPAD/A	Date 2014-04-02
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-14CPAD	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-460-64962
File No. - N° de dossier hn460.E60HN-14CPAD	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-05-13	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guertin, Benoit	Buyer Id - Id de l'acheteur hn460
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-4479 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

(Fin de la page)

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Livraison
10. Emballage d'expédition
11. Frais de transport payés d'avance
12. Ordre de priorité des documents
13. Attestations
14. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du Guide des CCUA
7. Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG
8. Instructions d'expédition - livraison à destination

Liste des annexes:

- Annexe A - Spécification Technique ACOPS/CCMS 805/09
- Annexe B - Liste des prix
- Annexe C - Rapport d'usage trimestriel d'une offre à commandes
- Annexe D - Caractéristiques environnementales

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin ainsi que les spécifications CCMS 805-09

2. Sommaire

Demande d'une offre à commande Nationale visant des cadenas à combinaison construit selon les spécifications de la GRC ACOPS/CCMS 805/09. La priode sera d'une durée de deux (2) ans, assortie du droit de demander une (1) période additionnelle d'une durée allant jusqu'à douze mois. Seulement une offre à commande (OC) sera disponible.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), etde l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

(Fin de la page)

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours civils
Insérer : cent vingt (120) jours civils

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Offre technique (2 copies)
- Section II : Offre financière (1 copie)
- Section III: Attestations (1 copie)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique. Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

(Fin de la page)

1.1 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom:

No. de téléphone:

No. de télécopieur:

Courriel :

Suivi de la livraison :

Nom:

No. de téléphone:

No. de télécopieur:

Courriel :

1.2 Livraison

La livraison offerte est comme suit:

Article 01 dans un délai de _____ jours civils.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1.3 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande d'offre à commandes seront pris en considération si l'offrant :

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement avec l'offre;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande d'offre à commandes, et;
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si:

- a) l'offre ne fournit pas toute l'information requise pour permettre au responsable de l'offre à commandes de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande d'offre à commandes visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une offre, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux offrants qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande d'offre à commandes.

1.4 Produits de remplacement - échantillons

Si l'offrant offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon à l'offrant afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande d'offre à commandes sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

L'offrant doit, à la demande du responsable de l'offre à commandes, fournir six (6) échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les dix (10) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande d'offre à commandes ou si l'offrant ne respecte pas la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offre sera jugée non recevable.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée ci-dessous. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.5 Fluctuation du taux de change

- 1.5.1 Sauf indication contraire dans la demande d'offre à commandes, les offres doivent être en monnaie canadienne.
- 1.5.2 Les offrants peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur offre.
- 1.5.3 Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, aux taxes applicables, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en monnaie étrangère.
- 1.5.4 La valeur de change du montant en monnaie étrangère de l'offre ou du prix négocié doit être indiquée avec l'offre. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.

- 1.5.5 Toutes les offres sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande d'offre à commandes, ou toute autre date indiquée dans la demande d'offre à commandes, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (Le responsable de l'offre à commandes remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 1.5.6 Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les offrants ne seront pas acceptés.
- 1.5.7 S'il y a deux (2) offres identiques, et à condition que l'offre retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée à l'offrant qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, l'offrant qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
- 1.5.8 Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

1.6 Base de prix

L'offrant doit fournir des prix unitaires fermes pour chaque région, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- () Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées: VISA ___ MasterCard___

- () Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit. L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

(Fin de la page)

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Critères d'évaluation

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

Critères techniques obligatoires

- (a) Conformité aux exigences techniques (description de l'article à l'Annexe A)
- (b) Tous produits équivalents doivent rencontrer ACOPS/CCMS 805/09
- (c) Acceptation des autres modalités établies dans la DOC;
- (d) Préparation complète de la présente invitation;
- (e) Divulgarion des renseignements incorporé dans conditions générales 2005
- offre à commandes - biens;

1.1.1 Évaluation des échantillons

À des fins d'évaluation de produits équivalents, l'offrant doit fournir, à ses propres frais, 6 échantillons de cadenas pour chaque produit équivalent pour lequel il soumet une offre. Les échantillons ne seront pas retournés car ils seront détruits au cours de l'évaluation.

1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

- * Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles des pages ___ à pages ___ de la manière suivante: La somme des prix totaux de tous les articles (prix unitaire x quantités);

2. Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'émission d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les **trimestres** au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire allant jusqu'à 12 mois, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

(Fin de la page)

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Benoit Guertin – Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : (819) 956-4479 Télécopieur : (819) 953-4944
Courriel : hnocaa.hnsosa@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom:
No. de téléphone:
No. de télécopieur:
Courriel :

Suivi de la livraison :

Nom:
No. de téléphone:
No. de télécopieur:
Courriel :

6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commande.

(Fin de la page)

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes directes individuelles faites par l'auteur d'une commande d'achat de classeurs dans le cadre d'une Offre à commandes ne doivent pas dépasser \$40 000.00 (TPS/TVH incluses). Les commandes subséquentes individuelles de plus de \$40,000.00 et de moins de \$100,000.00 seront envoyées au Responsable de l'offre à commandes pour son approbation.

La quantité de produits à acquérir qui dépasse les montants de \$100,000.00 cités plus haut doit être présentée à TPSGC par une demande assortie des fonds nécessaires pour être traitée comme un achat distinct. Les besoins ne seront pas morcelés en une certaine quantité d'achats directs dans un but d'approvisionnement, aux termes de l'offre à commandes.

9. Livraison - commande (à insérer à l'émission de l'offre à commande)

Article 01 dans un délai de _____ jours civils.

10. Emballage d'expédition

Les articles doivent être emballés de façon à ce que les tarifs ou frais de transport les plus avantageux puissent s'appliquer selon le mode de transport choisi ou autorisé.

11. Frais de transport payés d'avance

L'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01) Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Spécification Techniques ACOPS/CCMS 805/09
- f) l'Annexe « B », Liste de prix
- g) l'Annexe « C », Rapports Trimestriels
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*),

13. Attestations - Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

14. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat - Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

L'offrant doit fournir des prix unitaires fermes pour chaque région, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

L'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Paiement unique ou Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

4.4 Paiement par carte de crédit (s'il y a lieu)

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ou

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit : l'originale ainsi qu'une copie tel que spécifié dans la commande subséquente.
3. Si la livraison est nécessaire, l'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

6. Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du Matériel	2007-11-30

7. Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG

L'offre à commandes subséquente/le contrat subséquent ne doit pas être utilisé(e) pour les livraisons à effectuer dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale. Toutes les livraisons à effectuer dans cette région doivent être soumises au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour être traitées distinctement.

8. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: Rendu droits acquittés (DDP) (Tel qu'indiqué dans la commande subséquente) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Fin de la page)

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe "A"
Spécification Technique ACOPS/CCMS 805/09

Norme sur les essais de sécurité

CADENAS À COMBINAISON APPROUVÉ
pour l'entreposage de renseignements confidentiels

Recommandée par :

[signée le 30 novembre 2009]
R.J. Cooke
Technicien principal chargé des essais

Date

Approuvée par :

[signée le 9 mai 2009]
Ken Clupp
Consultant principal en sécurité technique
Équipement de sécurité et GES
Coordonnateur d'essais

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

<u>Révision</u>	<u>Par</u>	<u>Date</u>
Document CCMS 805/09	K. Clupp/ B. Cooke/	26 novembre 2009
Original	D. Joannis	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Table des matières

1. Portée
2. Définitions
3. Généralités
4. Exigences de présélection pour une soumission aux essais de la GRC
5. Essais – Exigences en matière de sécurité
6. Assurance de la qualité
7. Marquage

1. PORTÉE

La présente norme contient les exigences relatives à la sécurité et les exigences opérationnelles auxquelles les cadenas à combinaison doivent satisfaire pour être utilisés avec les classeurs de sécurité approuvés pour l'entreposage de renseignements classifiés, ce qui comprend les renseignements qui sont de nature Protégé A et Protégé B dans les cas où les résultats de l'évaluation de la menace et des risques recommandent l'utilisation d'un classeur de sûreté approuvé. Toutefois, cela ne comprend pas les renseignements de nature Protégé C, Secret ou Très secret. Avant d'être évalués par la GRC en vertu de la présente norme, les cadenas doivent d'abord satisfaire à la norme **ASTM F883-04 niveau F2/S6**. Comme preuve de conformité, un certificat doit être produit sur demande par l'organisme indépendant chargé des essais qui a procédé à la certification ASTM.

Le certificat d'approbation émis en vertu de la présente norme ne s'applique qu'au modèle de cadenas soumis à l'essai. Toute modification apportée à la conception du cadenas entraînera une réévaluation. Les cadenas qui sont ensuite commercialisés sous différents noms ou modèles ne seront pas acceptés comme équivalents et devront à nouveau être soumis à des essais. Les fabricants sont chargés d'informer la GRC de toute modification apportée à la conception des cadenas de sorte que ces derniers puissent être évalués conformément aux exigences de la présente norme. Les paramètres de résistance pour chaque niveau d'attaque F (force) et S (subreptice) sont définis dans la norme ASTM F883-04 Standard Performance Specification for Padlocks et ne sont pas reproduits dans le présent document.

2. DÉFINITIONS

Responsable des essais – Direction des opérations techniques de la GRC

Technicien chargé des essais – Technicien qualifié et expérimenté, à l'emploi ou au service de la GRC, qui doit mener des attaques subreptices contre le cadenas dans le cadre d'un programme d'essai officiel.

Substitution - Le fait de remplacer, de façon discrète et non autorisée, un cadenas en service par un autre cadenas d'apparence et de conception identiques constitue un moyen subversif d'accéder au contenu du classeur.

3. GÉNÉRALITÉS

3.1 Dans la présente norme, les exigences font état des critères de force, des facteurs de résistance aux attaques subreptices et de la taille imposés pour assurer la compatibilité avec l'utilisation prévue.

3.2 Les cadenas testés en vertu de la présente norme doivent être utilisés seulement pour verrouiller des classeurs de sécurité approuvés situés dans une zone de sécurité ou une zone de haute sécurité. Les cadenas ne sont pas conçus pour être utilisés à l'extérieur.

3.3 Les cadenas doivent satisfaire aux exigences de la norme ASTM F883-04 niveau F2/S6 ainsi qu'aux exigences fonctionnelles de la présente norme comme conditions préalables obligatoires à l'évaluation de la GRC en vertu de la présente norme.

3.4 Les fabricants doivent soumettre au moins cinq (5) cadenas identiques représentatifs du produit commercial aux fins d'évaluation et d'essais. Ces cadenas ne seront pas retournés.

4. Exigences de présélection pour une soumission aux essais de la GRC

4.1 Qualité d'exécution

Les cadenas doivent être fabriqués conformément à de bonnes pratiques commerciales et ne doivent présenter aucune défectuosité. Les cadenas qui satisfont à la norme ASTM F883-04 niveau F2/S6 seront normalement considérés comme étant des cadenas de qualité. Toutefois, les responsables des essais peuvent rejeter tout cadenas pour les raisons suivantes :

- a) fini rayé ou endommagé,
- b) matières étrangères incrustées dans le fini,
- c) corrosion,
- d) fini rugueux, non uniforme ou non adhérent (c'est-à-dire piqué ou décoloré),
- e) toute pièce manquante, brisée, déformée, desserrée ou incorrectement alignée,
- f) rivets ou goupilles d'ancrage non sécurisés,
- g) bords coupants,
- h) bavures ou éclats,
- i) matière craquelée ou séparée,
- j) activation difficile et non uniforme de la clef.

4.2 Dimension de l'arceau

Le diamètre de l'arceau doit être d'au moins de 7,9 mm (5/16 po) et d'au plus 8,7 mm (11/32 po).

4.3 Dégagement de l'arceau L'arceau du cadenas doit permettre un dégagement d'au moins 19 mm (3/4 po) et d'au plus 25,4 mm (1 po) lorsqu'il est en position fermée.

4.4 L'assemblage du cadenas et de l'arceau Chaque cadenas avec arceau doit résister à la force de tension minimale précisée pour le niveau F2 dans la norme ASTM F883-04. La résistance à la tension doit être confirmée par le responsable des essais. Dans tous les cas, la force de tension minimale doit être d'au moins 2 500 N (560 lbf) lorsqu'elle est assujettie à un taux de séparation de 25 mm/min.

4.5 Chaque arceau, couvercle arrière et toute pièce amovible doit être identifié avec un numéro de série unique.

4.6 Pour être modifiée, la combinaison du cadenas doit pouvoir être activée sur le couvercle arrière VSCA (verrouillé sur le couvercle arrière).

4.7 La combinaison du cadenas doit être modifiable avec une clé.

4.8 Le cadenas doit comporter au moins 50 chiffres et au moins 3 disques.

5. ESSAIS – EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (déterminées par la GRC)

5.1 Compromission subreptice (Les exigences relatives aux essais ne comprennent pas la méthode de compromission par substitution).

5.1.1 Pour satisfaire à la présente exigence :

- a. Chacun des cinq (5) cadenas soumis doit résister aux efforts de trois techniciens chargés des essais qui utilisent les outils ou les techniques nécessaires pendant au moins quinze minutes (par technicien).
- b. Seules les méthodes qui ne laissent aucune preuve détectable à l'oeil nu seront utilisées.
- c. Les méthodes exactes et les outils utilisés ne seront pas divulgués au fabricant ni à personne à l'extérieur de la GRC. Un codage indirect doit être utilisé pour la consignation des résultats des essais (c'est-à-dire, essai A, essai B, etc.).

5.2 Échantillons d'essai

Cinq (5) échantillons représentatifs du modèle du cadenas doivent être soumis pour les essais.

5.3 Équipement requis pour les essais

L'équipement requis pour effectuer les essais sur les cadenas visés par la présente norme doit être le suivant :

- a) machine pour effectuer les essais de traction;
- b) outils commerciaux et spécialisés pour le crochetage de serrures.

6. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Tous les cadenas soumis qui sont approuvés et qui satisfont aux exigences de la présente norme doivent être assujettis à des inspections continues pour le contrôle de la qualité. La non-conformité à une exigence prévue dans la présente norme pourrait entraîner la révocation de l'approbation.

7. MARQUAGE

Tous les cadenas à combinaison fournis qui sont approuvés et qui satisfont aux exigences de la présente norme doivent être marqués de façon lisible et permanente avec les renseignements suivants :

- a) le nom du fabricant ou de la marque de commerce;
- b) le numéro du modèle correspondant EXACTEMENT au modèle testé et approuvé.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe B – Liste des prix

N/P demandé: Sargent and Greenleaf, modèle 8077 (dernière modification)

OU

Produit équivalent

N/P offert: _____

COF offer: _____

Prix Unitaire

Année 1 -A-	Année 2 -B-	Année d'option -C-	Total -D- Pour fin d'évaluation (D=A+B+C)
\$	\$	\$	\$

Prix de livraison

	Année 1 -E-	Année 2 -F-	Année d'option -G-	Total Pour fin d'évaluation (H=E+F+G) -H-
Région				
Colombie Britannique/Alberta	\$	\$	\$	\$
Saskatchewan / Manitoba	\$	\$	\$	\$
Ontario/ Québec	\$	\$	\$	\$
RCN	\$	\$	\$	\$
Provinces de l'atlantique	\$	\$	\$	\$
Valeur totale				

Pour fin d'évaluation

(valeur total prix unitaire (D) + valeur totale pour livraison (H)) divisé par le nombre d'année (3)

(D+H)/3:

\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
hm460
File No. - N° du dossier
hm460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hm460
CCC No./N° CCC - FMS No./ N° VME

Annexe « D » - Caractéristiques environnementales

Objectif

Ce questionnaire a pour but d'aider le gouvernement du Canada (GC) à connaître les progrès de l'industrie concernant l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement et ses opérations.

Contexte

Le Canada s'engage à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. En avril 2006, le gouvernement du Canada a publié une politique prescrivant aux ministères et organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour se procurer des produits et des services dont l'empreinte sur l'environnement s'avère moins importante que ceux achetés traditionnellement. Pour évaluer l'impact environnemental d'un produit ou d'un service, il faut tenir compte du cycle de vie complet d'un bien ou service, depuis l'extraction de la matière première à l'acquisition et à l'utilisation des biens et des services créés et ce, jusqu'au processus d'élimination de ceux-ci lorsqu'ils ne sont plus requis.

Le GC veut comprendre comment l'industrie a progressé et a réussi à écologiser sa chaîne d'approvisionnement, ses opérations ainsi que ses produits et services offerts. Les demandes de soumissions à venir pourraient comprendre des critères d'évaluation (obligatoires ou cotés) ou des exigences contractuelles en matière d'environnement. TPSGC recueille des renseignements afin de choisir les critères d'évaluation ou exigences contractuelles en matière d'environnement qu'il faudra respecter dans le cadre d'achats futurs.

Veillez remplir le questionnaire figurant sur les pages suivantes et le retourner avec votre soumission."

Considérations environnementales générales pour tous les services				
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Commentaires</i>
Les factures, la correspondance et/ou les rapports provisoires sont envoyés et traités par voie électronique.				
Les signatures électroniques sont utilisées pour réduire la consommation de papier.				
Le papier utilisé devrait contenir au moins 30 % de matières recyclées et/ou être certifié provenir d'une forêt gérée de manière durable.				

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
hm460
File No. - N° du dossier
hm460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hm460
CCC No./N° CCC - FMS No./ N° VME

<p>La politique sur les déplacements comprend des considérations environnementales (p.ex., un énoncé privilégiant les déplacements qui ont des effets limités sur l'environnement, y compris l'utilisation de véhicules hybrides et de carburants écologiques).</p>			
---	--	--	--

Caractéristiques environnementales du fournisseur Politiques et programmes			
	Oui	Non	Date d'achèvement prévue
Politiques et pratiques de gestion de l'environnement			
Programmes d'élimination des déchets respectueux de l'environnement			
Programmes d'action et mesures du rendement en place pour traiter des incidences environnementales majeures liées à la prestation des services Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.			
Rapports réguliers sur les émissions de gaz à effet de serre Dans l'affirmative, veuillez fournir un exemple de rapport.			
Vérification régulière des déchets			
Certification ISO 14001 ou l'équivalent (veuillez préciser) confirmant la certification des processus du fournisseur.			

Activités des fournisseurs dans le cadre de la prestation de services Déplacements (s'il y a lieu)			
	Oui	Non	En cours (% achevé)
Réduction au minimum des déplacements durant la prestation des services (p.ex., grâce à l'utilisation de la vidéoconférence, de la téléconférence et/ou d'employés locaux)			
Préférence d'hébergement dans les hôtels verts offrant un bon rapport qualité-prix.			

Sollicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-14CPAD/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-14CPAD/A

Amd. No. - N° de la modif.
hm460
File No. - N° du dossier
hm460 E60HN-14CPAD/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
hm460
CCC No./N° CCC - FMS No./ N° VME

Spécifications relatives au matériel et aux produits utilisés pour la prestation des services				
	Oui	Non	En cours (% achevé)	Commentaires
Produits répondant aux exigences de rendement Energy Star : équipement de bureau, éclairage, produits, systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, appareils électroniques de consommation, appareils électriques, etc. (Remarque : Pour obtenir la liste complète des produits Energy Star, de l'information et des outils)				
Emballage (s'il y a lieu)				
Réduction du matériel d'emballage. Précisez.				
Matériel recyclé utilisé dans l'emballage Précisez.				
Le fournisseur offre des programmes de récupération de l'emballage.				
Réduction/élimination des matières toxiques dans l'emballage				